



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mai 2022

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 034-213401896-20220519-2022029-DE

Délibération N° 2022-29

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Madame Béatrice FALCOU Adjointe au Maire.

Etaient présents : B. FALCOU, G. NICKLES, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, N. HEREDIA, C. VORDY, C. BESSIEUX, L. DEPAUW, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, R. KERKHOF, N. ALBIGES, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH et A. MOLINA

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Absent excusé :

Pouvoir : JY DUFAUD a donné pouvoir à N. HEREDIA

L. LOUIS a donné pouvoir à B. ORTIZ

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : Projets de Centrales Solaires en ombrière sur le parking et aux abords du stade Maurice Bielsa et sur le parking de la rue Calcadis, de Centrales Solaires en toiture sur le gymnase situé avenue d'Homps, 34 210 Olonzac, sur la toiture de l'école élémentaire de la commune et sur la caserne et de Centrale Solaires sur un bâtiment neuf sur le City Stade à proximité de l'école Elémentaire.

Madame l'adjointe au Maire expose au Conseil Municipal les projets de construction de Centrales Solaires en ombrières sur le parking et aux abords du stade Maurice Bielsa et sur le parking de la rue Calcadis, de Centrale solaire en toiture sur le gymnase situé avenue d'Homps, 34 210 Olonzac, sur la toiture de l'école élémentaire de la commune et sur la caserne et de Centrale Solaires sur un bâtiment neuf sur le City Stade à proximité de l'école Elémentaire, et est proposé par la société DEV'ENR.

Il expose l'intérêt pour la commune :

- D'affirmer son engagement dans le développement durable
- De se positionner en tant qu'acteur pour les énergies renouvelables
- De valoriser un espace de stationnement et les abords du stade en termes de production d'énergie

- De protéger les biens et les personnes des phénomènes climatiques
- De bénéficier des retombées locatives et fiscales issues du projet

Au-delà de l'aspect environnemental pertinent de la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables, la Commune d'Olonzac rappelle ici qu'elle attache une grande importance à la réalisation de ce projet car les ombrières seront situés sur des terrains artificialisés et permettra la protection des véhicules et des personnes lors de rencontres sportives (pétanques, matchs, spectateurs...) contre les phénomènes climatiques (pluie, fortes chaleurs...). Enfin le projet permettra également à la commune de percevoir des loyers annuels et des retombées fiscales.

Il est notamment précisé que :

- Le projet fera l'objet d'études de terrain qui permettront de relever l'ensemble des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux.
- Le projet sera défini de manière à emporter l'accord de l'ensemble des parties concernées.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame l'adjointe au Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Emet un **avis favorable** de principe sur les projets de développement de Centrales Solaires en ombrière sur le parking et aux abords du stade Maurice Bielsa et sur le parking de la rue Calcadis, de Centrales Solaires en toiture sur le gymnase situé avenue d'Homs, 34 210 Olonzac, sur la toiture de l'école élémentaire de la commune et sur la caserne et de Centrale Solaires sur un bâtiment neuf sur le City Stade à proximité de l'école Elémentaire, et autorise la société DEV ENR à effectuer les études nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon développement du projet, avec la société de projet qui sera créée à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 20 mai 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

L'Adjoint au Maire,



JY DUFAUD